

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2013**

Délibération
n° 2013.12.294

**Pôle Fluvial - Droits
d'amarrage de la halte
fluviale Port
l'Houmeau : tarifs
2014**

LE DOUZE DECEMBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 décembre 2013**

Secrétaire de séance : Gérard DESAPHY

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Christophe CHOPINET, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Joël LACHAUD, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Madeleine LABIE à Françoise COUTANT, Françoise LAMANT à Gérard DESAPHY, Rachid RAHMANI à Dominique LASNIER, Frédéric SARDIN à Catherine PEREZ

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Catherine DESCHAMPS par Christophe CHOPINET, André LAMY par Monique DALLAIS

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Redwan LOUHMAI

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2013**DELIBERATION
N° 2013.12.294**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD****POLE FLUVIAL - DROITS D'AMARRAGE DE LA HALTE FLUVIALE PORT L'HOUMEAU :
TARIFS 2014**

Par délibération n°309 du 13 décembre 2012, le conseil communautaire a adopté la grille tarifaire de la halte fluviale pour l'année 2013. Les tarifs proposés étaient fonction de la longueur du bateau et de la durée d'amarrage allant de 1 jour à 1 an. L'utilisation de l'électricité et de l'eau était facturée forfaitairement à la journée pour l'eau et l'électricité et au mois pour l'électricité.

Par souci de simplification et d'adaptation des tarifs au niveau des équipements offerts sur la halte fluviale, il est proposé pour l'année 2014 de fixer une redevance au mètre linéaire des bateaux et donc de supprimer les tranches de gabarit.

D'autre part, les bornes sécurisées d'accès à l'eau et à l'électricité mises en place en 2013 permettent maintenant un comptage précis des consommations. L'utilisation de l'eau et de l'électricité sera donc facturée forfaitairement à la journée et à la consommation réelle pour tous les amarrages au-delà d'une journée.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 14 novembre 2013,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 26 novembre 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER pour l'année 2014, la grille tarifaire des droits d'amarrage et des consommations d'électricité et d'eau de la halte fluviale de Port l'Houmeau suivante :

Durée d'amarrage	Jour (forfait)		Mois		Année	
	Prix HT	Prix TTC	Prix HT	Prix TTC	Prix HT	Prix TTC
Droit d'amarrage	4,17 €	5 €	4,58 € le ml	5,50 € le ml	45,83 € le ml	55 € le ml
Electricité	1,66 €	2 €	0,19 € le kwh	0,23 € le kwh	0,19 € le kwh	0,23 € le kwh
Eau	1,66 €	2 €	2,50 € le m³	3 € le m ³	2,50 € le m³	3 € le m ³

.../...

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 décembre 2013	<u>Affiché le :</u> 18 décembre 2013